**LA CONCRETISATION DES DROITS SEMENCIERS PAYSANS AU CAMEROUN**

**DECLARATION D’ESSE**

**NOUS** agriculteurs, producteurs, organismes d’appui aux producteurs, membres de la société civile camerounaise réunis à ESSE les 24, 25 et 26 Février 2023, à l’occasion de la troisième édition de la Foire des Semences Paysannes du Cameroun (FOSPAC 3) - dont le thème est  : « **Encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs sur les** **semences** » - avons examiné la situation des semences paysannes au Cameroun et ses impacts sur la concrétisation du droit à une alimentation saine, suffisante et durable pour tous au Cameroun afin de décider des actions à mener.

**Considérant** que les droits semenciers paysans, qui découlent du droit à une alimentation saine, suffisante et durable pour tous, sont consacrés par le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l’Alimentation et l’Agriculture (TIRPAA) notamment en son **article** **9** et par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Paysans (UNDROP) en **son article 19** et que leur mise en œuvre relève des législations nationales ;

**Considérant également** que :

* Le Cameroun, ayant ratifié le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l’Alimentation et l’Agriculture (TIRPAA) et exprimé son adhésion à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans, est tenu de mettre en œuvre au niveau national, les droits semenciers paysans.
* La loi N°2001/014 relative à l’activité semencière au Cameroun ne prends pas en compte les semences paysannes qu’elle juge inadaptées à la distribution alors que 80% de ces semences sont utilisées par les producteurs. Que cette exclusion inhibe la possibilité des agriculteurs communautaires de passer d’un système semencier informel (peu rentable) à l’entrepreneuriat semencier paysan (ESP) susceptible d’apporter une plus-value dans la chaîne de valeur semencière en milieu rural.

**Prenant en compte** l’importance et le rôle primordial de la semence paysanne dans le processus de production agricole durable pour assurer la sécurité alimentaire des États Africains en général et du Cameroun en particulier, puisque selon plusieurs sources statistiques, plus de 80% des semences utilisées en Afrique sub-saharienne dont le Cameroun, sont issues des semences paysannes (moins de 20% de semences certifiées) ;

**Préoccupés** par la marginalisation et l’érosion des semences paysannes au profit des semences industrielles, les faibles niveaux de production alimentaire, l’immixtion des industries semencières dans les politiques d’orientation agricole, la fragmentation des terres et la dispersion de la production, l'augmentation de la pression démographique, la faible résilience au climat, les chocs et dommages climatiques fréquents, les coûts de production élevés et la flambée des prix des denrées alimentaires, les problèmes de transport et de distribution des aliments, l'insuffisance des stocks de réserve, la diminution de la diversité alimentaire et la faible sensibilisation à la protection et à la promotion de la semence paysanne;

**Préoccupés également** par l'évolution des habitudes de consommation alimentaire en faveur des aliments importés, qui compromettent la diversité alimentaire et la sécurité nutritionnelle, en particulier chez les jeunes et les populations urbaines, entraînant une augmentation des maladies ;

**Soucieux** des relations et interactions particulières que les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales entretiennent avec les semences paysannes, la terre, l’eau et la nature auxquelles ils sont rattachés culturellement, socialement et dont ils dépendent pour leur subsistance ;

**Notant que** le développement du secteur semencier informel dans l’approvisionnement en semences des producteurs au Cameroun est une réalité dans un contexte où le secteur semencier formel est peu développé.

Forts de ces constats, **NOUS** agriculteurs, producteurs, organismes d’appui aux producteurs, membres de la société civile camerounaise réunis à ESSE signataires de la présente déclaration :

* **Souhaitons que** leGouvernement de la République du Cameroun respecte ses engagements pris au niveau international pour garantir les droits semenciers paysans. Cela passe notamment par :
* La consécration juridique d’un système semencier paysan à part entière, mettant sur pied un dispositif de contrôle qualité efficace et adapté aux conditions spécifiques de l’activité semencière paysanne ;
* La mise en application des instruments juridiques nationaux existants qui contribuent à protéger les droits semenciers paysans ;
* La promotion et la facilitation de l'Entrepreneuriat Semencier Paysan (ESP) vecteur d’une transformation substantielle de l’économie agricole et de gains considérables pour les paysans ;
* **Invitons** le Gouvernement de la République du Camerounà devenir un **partenaire stratégique dans le renforcement des capacités institutionnelles des** communautés **agricoles** dans leur recherche permanente de pratiques agricoles économiquement et écologiquement viables, notamment l'**agroécologie**, qui permettent d'accroître la production alimentaire, d'améliorer les revenus des agriculteurs et d'assurer la sécurité nutritionnelle des communautés locales à faible coût tout en offrant d'énormes retours sur investissement, tant sur le plan socio-économique que pour l'environnement.
* **Demandons** au Gouvernement de la République du Camerounde canaliser les financements vers l'agroécologie, afin de renforcer la résilience du système alimentaire national en cas d'événements imprévisibles.

En tant qu’Organisations de la Société Civile, nous aspirons à une société dans laquelle l’Entrepreneuriat Semencier Paysan (ESP) est promu et où les producteurs ont un accès durable aux semences paysannes en quantité et en qualité pour mener leurs activités dans des conditions décentes. Par conséquent, nous nous engageons à créer une plateforme des organisations pour la promotion des semences paysannes avec pour mission de :

* Organiser et de promouvoir un système semencier paysan au Cameroun ;
* Mettre sur pied un dispositif harmonisé de contrôle de la semence paysanne ;
* Identifier, Protéger et promouvoir les semences en voie de disparition
* Sensibiliser, informer et mobiliser largement les parties prenantes ;
* Défendre les droits semenciers paysans ;
* Développer un Entreprenariat Semencier autour des semences Paysannes (ESP) qui sera proposé au gouvernement
* Mener une campagne de plaidoyer pour la reconnaissance de la semence paysanne au Cameroun.

Fait à ESSE, le 26 février 2023